Blog, mode d'emploi

Le blog est accessible depuis le site du collège en page d'accueil et dans l'ENT, ou encore à l'adresse suivante : http://blog.ac-rouen.fr/clg-pmf-svt-3e/

1. Se connecter

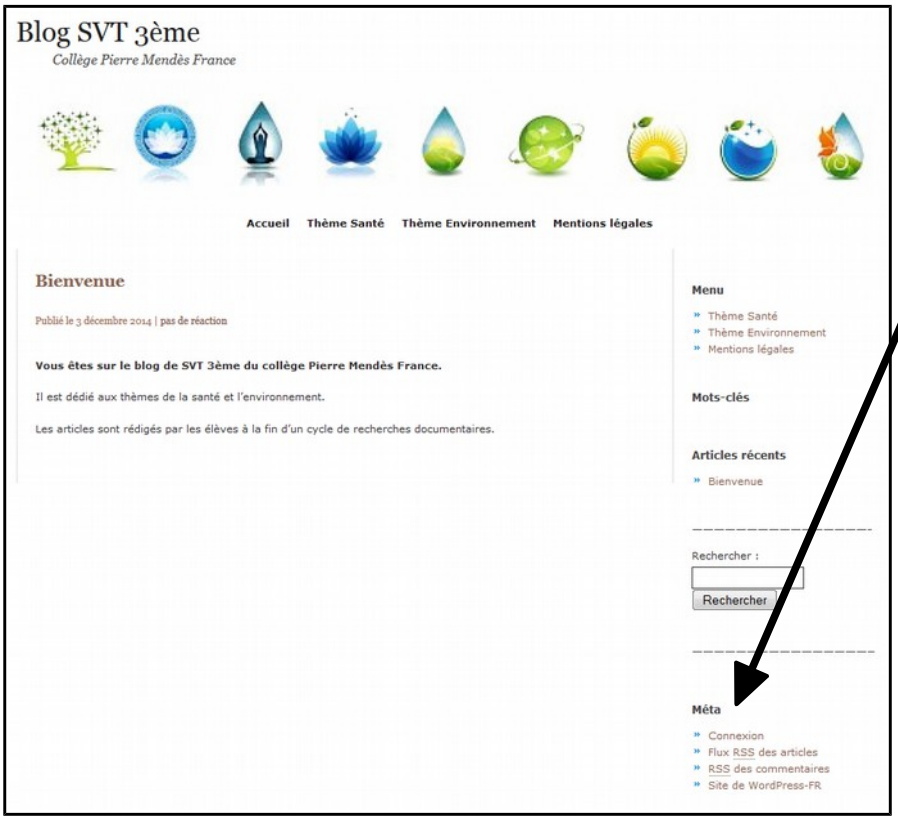

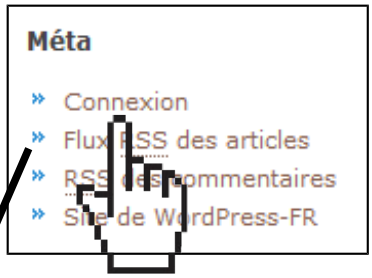

Clique ici sur Connexion pour t'identifier et accéder à l'espace de rédaction :

2. Créer un article

Tableau de bord

* Pour créer un article : clique sur Articles > "Ajouter "

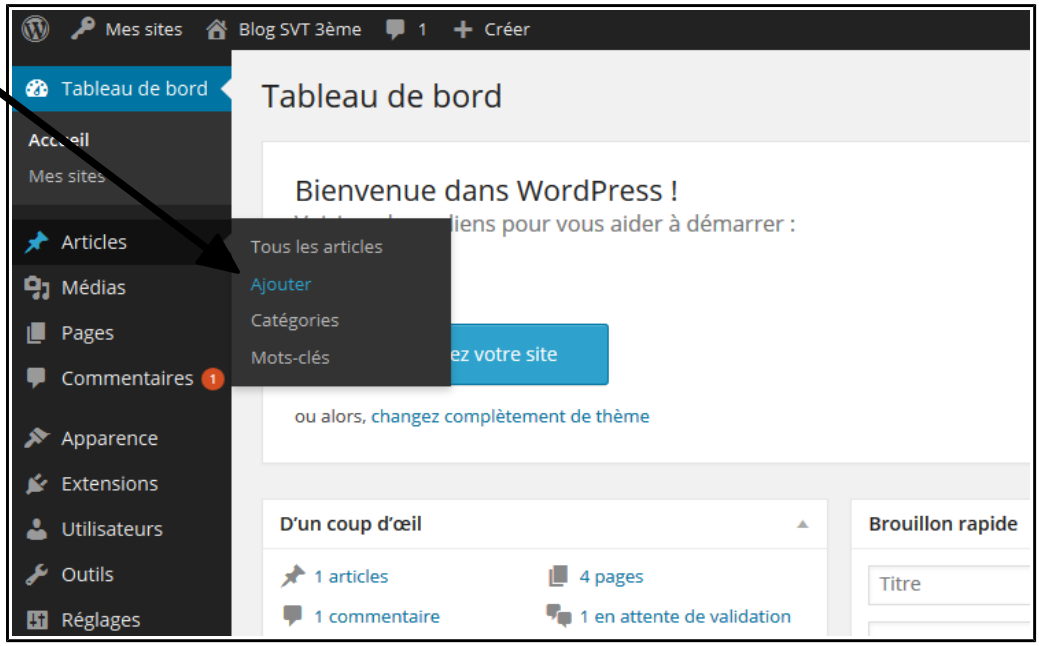

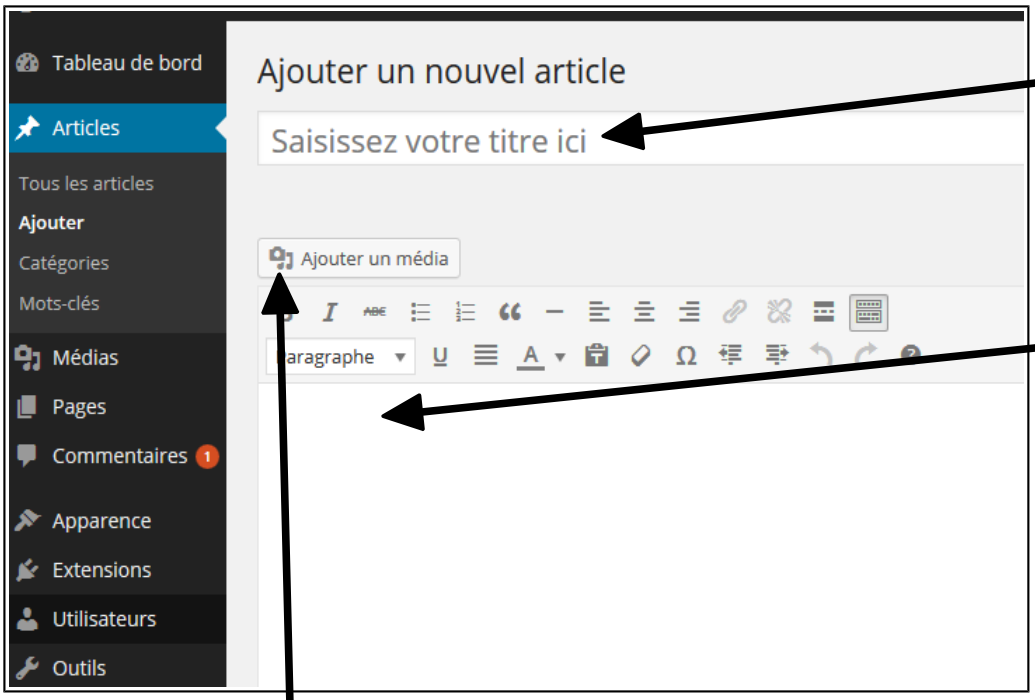

Ajouter un nouvel article

* Donne un **titre** à ton article ici. Le titre doit résumer en quelques mots le thème de l'article.

Saisir le texte de l'article

* Tu peux taper ton texte ici, créer des paragraphes, insérer des liens web...

Ajouter un média : Étapes à respecter pas à pas !!!

En cliquant sur "Ajouter un media", tu accèdes à la bibilothèque d'images du site complet. Pour insérer un image, il faut :

1) Clique sur "Envoyer des fichiers", puis sur "Sélectionner des fichiers " au milieu de la page.

2) Tu peux ensuite parcourir tes fichiers dans ton espace personnel. Attention : il faut obligatoirement que ton image ait été enregistrée dans un dossier avant !

3) Une fois chargée (barre bleue), ton image peut être insérée dans l'article : clique en bas à droite de la page.

4) Une fois inclue dans l'article, clique sur ton image pour la placer où tu veux et pour la réduire. N'oublie pas d'indiquer une légende à ton image : quelques mots pour la décrire ou l'expliquer, dans le cas d'un schéma, par exemple. Pour cela, clique sur le petit crayon qui apparaît quand tu cliques sur l'image.

3. Enregistrer et soumettre un article

- Signe ton brouillon d'article en indiquant ton nom et prénom et (l'autre membre du groupe éventuel) à la fin de ton article.

- À la fin de ton travail, et avant la fin de chaque heure en classe, il faut cliquer sur "Soumettre à la relecture" pour que ton travail puisse être visualisé par tes professeurs.
  Sans cela, ton travail ne sera pas visible, et donc, considéré comme non-fait !!!

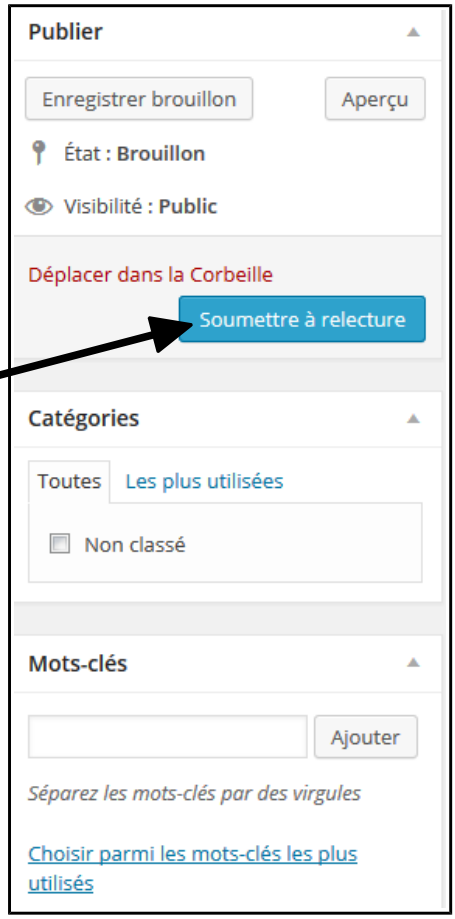

4. Publier en toute responsabilité

Publier = rendre public

L'objectif est de créer un blog documentaire qui sera accessible, et donc visible, du grand public.

Fais attention à la forme de ton article :
Attention à rendre bien lisible tes textes : phrases construites, fautes d'orthographe corrigées, paragraphes aérés... Il faut que tu aies conscience que tu vas être lu !

Fais attention au contenu de ton article :

- Aucun copié-collé ne doit apparaître dans ton article, car c'est illégal et il serait considéré comme du plagiat[1]. Il en est de même pour toutes tes images, qui doivent être libres de droits.
- Tu dois également citer tes sources (les documents qui t'ont servi)
- Les informations publiées doivent être vraies et vérifiées, dans un souci de vérité. En publiant, tu deviens toi-même... un auteur ! D'une manière générale, fais toujours attention à ce que tu publies en ton nom sur Internet : tu en es responsable !!!

1 Le plagiat est une faute morale, civile, commerciale et/ou pénale consistant à copier un auteur sans le dire, ou à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet de désigner. (Définition Wikipedia)